

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19-03-08

Séance du 26 mars 2019

AFFAIRES FINANCIERES **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat – Route Départementale 619 à NANGIS, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ghislain BRAY, Président.

Selon l'article 2 des statuts, le Comité Syndical est composé de **97** membres titulaires : **32** délégués pour la communauté de Communes « Bassée-Montois », **19** délégués pour la communauté de Communes de la Brie Nangissienne, **38** délégués pour la Communauté de Communes du Provinois, **4** délégués pour la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux, **1** délégué pour la Communauté de Communes des Deux Morin, **3** délégués pour la Communauté de Communes du Val Briard.

Titulaires présents : Mmes et M. BAALI CHERIF, BOURCIER, BRAY, CANAPI, CIOTTI, GONCALVES, LEROY, MORIN, OSSOLA, PANNIER, RAMBAUD, VOISEMBERT, ROUSSEAU, FRISINGHELLI, MYTNIK, DUPUIS, POMMIER, BRICHET, BALDY, HARSCOET, CIPRES, MARTINET, VIVET, BARRACHIN, ALARD, FORTIN, DELORME, DELANNOY, CONDAMINET, FENOT, MONTAGU, GYARMATHY, GOUVERNE, LEVASSEUR, COCHET, RAYER, COUSTALAT, BEAUGELET, MALHET.

Suppléants présents : Mmes et M. BOREL, FABRE, FASSELER, SOBCZACK, NIORTHE, FOURREY, MAILLET, SIERRA SIMON, SOLER, DELETTRE, FLAMEY, KOFFEL.

Représentés : Mmes et M. GUERINOT (pouvoir à FENOT), CAFIN (pouvoir à SOBCZACK), AUGÉ (pouvoir à FLAMEY), LAMY (pouvoir à BARRACHIN), BENECH (pouvoir à BOURCIER), BACQUET (pouvoir à BAALI CHERIF), IZACARD (pouvoir à VIVET), NUYTENS (pouvoir à OSSOLA), GALLOIS (pouvoir à LEROY), MASSON (pouvoir à RAYER), RICHARD (pouvoir à KOFFEL), BOUVRAIN (pouvoir à CANAPI).

Excusés : Mmes et M. PERNEL, LEBAT, BANTEGNIE, VENARD.

Secrétaire de séance : M. DELANNOY

Date de la convocation	: 15 mars 2019
Nombre de délégués en exercice	: 97
Nombre de délégués présents	: 51
Suffrage exprimé	: 63

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19-03-08

Séance du 26 mars 2019

AFFAIRES FINANCIERES
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le vice-président chargé des finances présente au Comité Syndical le projet de budget primitif de l'exercice 2019.

Conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 12 février 2019, ce document a été établi en tenant compte du maintien de la contribution demandée aux collectivités adhérentes, celle-ci étant définie au coût par habitant.

Ainsi, le budget primitif de l'année 2019 s'équilibre, en dépenses et en recettes, aux montants suivants :

- Section de fonctionnement : 15 142 302.26 €
- Section d'investissement : 5 353 840.32 €

Il est précisé que le présent budget est soumis au vote :

- au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;
- par nature, avec présentation fonctionnelle.

LE COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

ADOpte LE BUDGET PRIMITIF 2019 DU SMETOM-GEEODE, ARRETE AUX MONTANTS CI-DESSOUS :

- **15 142 302.26 € pour la section de fonctionnement**
- **5 353 840.32 € pour la section d'investissement**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19-03-08

Séance du 26 mars 2019

PRECISE QUE LE VOTE est effectué :

- **au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;**
- **par nature, avec présentation fonctionnelle.**



Ainsi fait et délibéré
Pour expédition conforme,
Le Président,


Ghislain BRAY

Certifié exécutoire et transmis en Préfecture, le 05 avril 2019

Affiché, le 05 avril 2019

Le Président,


Ghislain BRAY

